

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 06.04.98.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 08.10.99 Bulletin 99/40.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : GEC ALSTHOM TRANSPORT SA  
Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : FELLMANN DANIEL, LUSCHER  
PATRICK, REGNIER BERNARD et CETTOUR ROSE  
JACQUES.

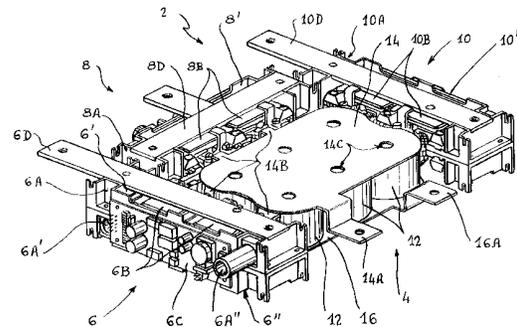
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : ALSTOM TECHNOLOGY.

54 BATTERIE DE CONDENSATEURS, DISPOSITIF ELECTRONIQUE DE PUISSANCE COMPORTANT UNE TELLE  
BATTERIE ET ENSEMBLE ELECTRONIQUE DE PUISSANCE COMPORTANT UN TEL DISPOSITIF.

57 Cette batterie (4) comprend plusieurs condensateurs  
(12) disposés en parallèle entre deux éléments de con-  
nexion (14, 16) qui sont des plaques (14, 16) formant borne  
commune pour des circuits électroniques (6, 8, 10) destinés  
à être associés à ladite batterie (4).

Cette batterie permet de réduire la longueur des con-  
nexions et assure au dispositif (2) qui en est équipé de pos-  
séder un encombrement restreint et une surtension de com-  
mutation réduite.



La présente invention concerne une batterie de condensateurs, un dispositif électronique de puissance comportant une telle batterie et un ensemble électronique de puissance comportant un tel dispositif.

5 De manière connue, ces dispositifs de puissance sont réalisés par boulonnage de modules de puissance sur des éléments de refroidissement métalliques comprenant un volume de circulation d'un fluide caloporteur. Ces éléments de refroidissement peuvent être soumis à une circulation d'air en convection forcée ou naturelle, ou bien encore à une circulation d'eau. Ces dispositifs de puissance incluent également des condensateurs assumant une double fonction de découplage et de filtrage, qui sont rapportés au-dessus des modules de puissance.

15 Cet agencement connu présente cependant certains inconvénients, dans la mesure où la disposition des condensateurs au-dessus des modules de puissance a pour effet d'augmenter de manière indésirable l'épaisseur globale du dispositif de puissance une fois réalisé.

20 On peut également prévoir de placer les condensateurs non pas au-dessus des modules de puissance, mais sur le côté de ces derniers. Une telle conformation possède cependant une surface excessivement importante, qui est à l'origine de phénomènes d'inductances parasites préjudiciables au bon fonctionnement électrique de l'ensemble du dispositif de puissance.

25 Il est également connu, par EP-A-0 677 916, de réaliser un élément de refroidissement supportant sur deux faces opposées deux séries de modules de puissance. Des condensateurs sont rapportés sur le côté de cet élément de refroidissement et sont connectés électriquement aux différents modules de puissance par des "bus-bars", ou encore barres omnibus s'étendant à la fois sur le côté et le dessus de ces modules de puissance. Ces "bus-bars" assurent donc une fonction de commutation entre les condensateurs et les modules de puissance. Cependant, l'utilisation de ces "bus-bars" fait intervenir de nombreuses connexions, à l'origine d'inductances parasites élevées et ne permet en outre pas de réaliser un dispositif de puissance compact, du fait de la présence des connexions s'étendant au-

dessus des modules de puissance.

Afin de pallier les différents inconvénients de l'art antérieur évoqués ci-dessus, l'invention a pour but de réaliser une batterie de condensateurs susceptible d'être incluse dans un dispositif électronique de puissance, de sorte que ce dernier possède un encombrement global faible, qu'il soit de fabrication simple et qu'il permette de limiter les phénomènes d'inductances parasites.

A cet effet, l'invention a pour objet une batterie de condensateurs, comprenant plusieurs condensateurs disposés en parallèle entre deux éléments de connexion communs, caractérisée en ce que lesdits éléments de connexion sont des plaques formant borne commune pour des circuits électroniques destinés à être associés à ladite batterie.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- les plaques sont soudées sur les extrémités respectives desdits condensateurs ;

- les plaques sont pourvues de languettes dont chacune est destinée à être connectée à un module de puissance correspondant ;

- chaque plaque comprend une patte destinée à être reliée électriquement à une borne correspondante d'une alimentation électrique ;

- les condensateurs comprennent une ouverture centrale traversante et chaque plaque est pourvue d'orifices ménagés dans le prolongement desdites ouvertures ; et

- les deux plaques sont pourvues de rabats faisant saillie l'un vers l'autre en se recouvrant au moins partiellement, une feuille isolante étant intercalée entre les deux rabats.

L'invention a également pour objet un dispositif électronique de puissance comprenant au moins un sous-ensemble supportant des modules de puissance, une batterie de condensateurs mise en communication avec une alimentation électrique étant connectée auxdits modules de puissance, caractérisé en ce que ladite batterie de condensateurs est telle que décrite ci-dessus.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- le dispositif comprend plusieurs sous-ensembles et ladite batterie de condensateurs est placée à peu près au centre dudit dispositif, lesdits sous-ensembles étant disposés sur au moins une partie de la périphérie de ladite batterie ;

5           - le dispositif comprend plusieurs sous-ensembles et d'une part des premières faces desdits sous-ensembles et d'autre part des secondes faces desdits sous-ensembles, opposées auxdites premières faces, sont sensiblement coplanaires, le volume global de la batterie de condensateurs étant  
10 inclus dans le volume défini par lesdites premières et secondes faces ;

- les plaques de la batterie sont fixées sur une région électriquement isolante d'un élément de refroidissement dudit dispositif électronique ;

15           - le dispositif forme un onduleur, une première plaque de la batterie de condensateurs reliant électriquement entre elles des premières extrémités desdits condensateurs et une seconde plaque de la batterie reliant électriquement entre  
20 elles des secondes extrémités des condensateurs, les première et seconde plaques connectant électriquement respectivement des première et seconde bornes d'une alimentation avec des première et seconde séries de modules de puissance, disposées sur des premières et secondes faces d'éléments de refroidissement dont sont pourvus des sous-ensembles dudit onduleur ;

25           - les plaques sont sensiblement rectangulaires, trois phases portant chacune une barre de phase étant prévues au voisinage de trois des côtés desdites plaques ;

- les plaques sont sensiblement rectangulaires, deux bras portant chacun deux barres de phase étant prévus au  
30 voisinage des grands côtés desdites plaques.

L'invention a également pour objet un ensemble électronique de puissance comprenant plusieurs dispositifs électroniques de puissance et des moyens de connexion de ces dispositifs entre eux, caractérisé en ce que ces dispositifs sont tels que  
35 ci-dessus.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- cet ensemble électronique forme un onduleur comportant plusieurs phases, chacune desdites phases comprenant

plusieurs desdits dispositifs de puissance mis en parallèle, la puissance de chaque phase étant proportionnelle au nombre de dispositifs de puissance dont elle est pourvue ;

5 - cet ensemble électronique forme un onduleur, chaque dispositif de puissance comprenant un unique sous-ensemble qui est une phase de l'onduleur ;

- les dispositifs de puissance sont empilés les uns au-dessus des autres ;

10 - des premier et second couples de dispositifs de puissance sont disposés sensiblement selon des premier et second plans respectifs, les premier et second couples étant empilés l'un sur l'autre.

- les batteries de condensateurs des dispositifs de puissance de chaque couple sont adjacentes ;

15 - les phases des dispositifs de puissance de chaque couple sont adjacentes ;

- les phases adjacentes possèdent un élément de refroidissement commun.

20 L'invention va être décrite ci-dessous, en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs et dans lesquels :

25 - les figures 1 et 2 sont des vues en perspective de dispositifs électroniques de puissance conformes à deux modes de réalisation de l'invention, ces dispositifs incluant une première batterie de condensateurs selon l'invention ;

- la figure 3 est une vue schématique en perspective illustrant une seconde batterie de condensateurs selon l'invention ;

30 - les figures 4 à 6 sont des schémas de principe illustrant l'agencement de trois ensembles électroniques de puissance conformes à l'invention ; et

35 - les figures 7 et 8 sont des schémas électriques de principe illustrant le fonctionnement de dispositifs de puissance respectivement selon l'invention et selon l'art antérieur.

Le dispositif électronique de puissance représenté à la figure 1 est un onduleur désigné dans son ensemble par la référence 2. Cet onduleur comprend une batterie 4 de condensa-

teurs conforme à l'invention, à la périphérie de laquelle sont disposés trois sous-ensembles de l'onduleur, à savoir des phases 6, 8 et 10. Dans ce qui suit et pour plus de clarté, on supposera que l'onduleur est posé à plat.

5           La batterie 4 comprend plusieurs condensateurs bobinés 12 cylindriques disposés les uns à côtés des autres, reposant sur leurs extrémités planes inférieures. Ces condensateurs 12, qui sont conformes par exemple à ceux commercialisés sous la référence 97 RCF 02 par la société TPC, possèdent une ouverture  
10 traversante non représentée. Ils sont intercalés entre deux plaques 14 et 16 s'étendant au niveau de leurs extrémités planes respectivement supérieure et inférieure.

          La plaque supérieure 14 est soudée au niveau de chaque extrémité supérieure des condensateurs 12, ce qui permet de  
15 relier électriquement ces derniers entre eux. Cette plaque supérieure 14 est munie d'une patte 14A destinée à être connectée avec une borne non représentée d'une alimentation électrique. La plaque supérieure 14 est en outre pourvue de plusieurs languettes 14B fixées au niveau de modules de puis-  
20 sance des phases 6, 8, 10, comme cela sera décrit dans ce qui suit. De manière analogue, la plaque inférieure 16 est soudée au niveau de l'extrémité inférieure de l'ensemble des condensa-  
teurs 12, et comporte une patte 16A destinée à être reliée électriquement à une autre borne d'une alimentation. Cette  
25 plaque 16 est également pourvue de languettes non représentées analogues à celles 14B équipant la plaque supérieure 14.

          Chaque phase 6, 8, 10 comprend un élément de refroidissement respectif 6A, 8A, 10A, qui est tel que celui décrit dans  
30 la demande de brevet français déposée le 23 février 1998 sous le numéro 98 02142 et sous le titre "Elément de refroidissement pour dispositif électronique de puissance et dispositif électronique de puissance comprenant un tel élément".

          Ces éléments de refroidissement comprennent un volume de circulation d'eau, mis en communication respectivement avec des  
35 arrivées et des sorties d'eau, dont seules celles 6A' et 6A" de l'élément 6A ont été représentées. Chaque phase comprend en outre, sur deux faces opposées respectivement supérieure 6', 8', 10' et inférieure 6", 8" et 10", des modules de puissance,

dont seuls ceux 6B, 8B et 10B disposés sur les faces supérieures ont été représentés.

La plaque 14 est pourvue d'orifices 14C ménagés dans le prolongement des ouvertures traversantes dont sont pourvues les condensateurs. La plaque 16 est également munie de tels orifices, qui n'ont pas été représentés. Ces différents orifices assurent, par coopération avec les ouvertures des condensateurs 12, le passage d'éléments de fixation, tels que par exemple des boulons et entretoises réalisés en un matériau isolant.

Chaque phase 6, 8, 10 est en outre pourvue d'allumeurs de commande des modules de puissance 6B, 8B, 10B, allumeurs dont seul celui 6C de la phase 6 a été représenté. Une barre de phase 6D, 8D et 10D s'étend en outre sur la face supérieure 6', 8', 10' de chaque phase 6, 8, 10. Ces trois barres de phases sont sensiblement coplanaires.

Ces phases 6, 8, 10 s'étendent sur trois des côtés de la batterie 4 de condensateurs, qui affecte sensiblement la forme d'un rectangle, en vue de dessus. Chacune des languettes 14B équipant la plaque supérieure 14 est reliée électriquement avec un module de puissance correspondant, disposé sur la face supérieure 6', 8', 10' des phases de l'onduleur de l'invention. De manière analogue, les languettes non représentées de la plaque inférieure 16 sont connectées aux modules de puissance disposés sur la face inférieure 6", 8", 10" des phases de l'onduleur. Ces languettes permettent donc de relier électriquement les bornes non représentées de l'alimentation avec l'ensemble des modules de puissance équipant l'onduleur conforme à l'invention.

La plaque supérieure 14 est sensiblement coplanaire avec les barres de phases 6D, 8D, 10D disposées sur les faces supérieures 6', 8' et 10' des phases de l'onduleur. De manière analogue, la plaque inférieure 16 est sensiblement co-planaire avec les faces inférieures 6", 8" et 10" de ces phases 6, 8, 10. L'onduleur 2 ainsi réalisé affecte sensiblement la forme d'un parallélépipède, ce qui lui confère donc une compacité remarquable.

La figure 2 représente un dispositif électronique de

puissance conforme à un second mode de réalisation de l'invention, qui est un onduleur désigné dans son ensemble par la référence 102. Cet onduleur comprend une batterie centrale 104 de condensateurs comportant, de manière analogue à celle 4  
5 décrite précédemment, deux plaques respectivement supérieure 114 et inférieure 116 soudées sur les extrémités de condensateurs 112. Ces plaques sont munies de pattes 114A et 116A, de languettes dont seules celles 114B de la plaque supérieure 114 ont été représentées, et d'orifices dont seuls ceux 114C de la  
10 plaque 114 ont été représentés.

Deux sous-ensembles de l'onduleur 102, à savoir des bras 106, 108 sont disposés au voisinage des grands côtés des plaques 114 rectangulaires. Chaque bras comprend un élément de refroidissement 106A, 108A supportant des modules de puissance  
15 106B, 108B à la fois sur leurs faces supérieures 106', 108' et sur leurs faces inférieures 106", 108". Des allumeurs, dont seuls ceux 106C du bras d'onduleur ont été représentés, sont également prévus.

Chaque bras 106, 108 est en outre muni de deux barres de phases 106D, 108D, s'étendant respectivement sur les faces  
20 supérieures 106', 108' et inférieures 106" et 108" de ces interrupteurs. De manière analogue à ce qui a été décrit pour l'onduleur 2, chaque languette des plaques supérieure 114 et inférieure 116 est reliée électriquement à un module de puissance correspondant, de manière à connecter ce dernier à une  
25 alimentation non représentée.

La plaque supérieure 114 et les barres de phases supérieures des bras 106, 108 sont sensiblement coplanaires. Il en va de même pour la plaque inférieure 116 et les barres de phases  
30 disposées sur la face inférieure de ces bras. L'onduleur ainsi formé présente donc une forme globale sensiblement parallélépipédique, ce qui lui confère une grande compacité.

Ces onduleurs 2 et 102, en particulier du fait de leur épaisseur réduite, sont à même d'être intégrés dans des planchers de véhicules électriques dits "à plancher bas".  
35

Dans les exemples précédemment décrits et représentés, il a uniquement été fait allusion à une paire de plaques présentant, en vue de dessus, une forme sensiblement rectangulaire et

entourées sur deux ou trois de leurs côtés. L'invention trouve également son application à une paire de plaques présentant un nombre de côtés quelconque, entourées sur un certain nombre de ses côtés par des sous-ensembles possédant une ou deux barres de phases.

5 La figure 3 représente une seconde batterie de condensateurs conforme à l'invention, désignée dans son ensemble par la référence 204. Cette batterie comprend plusieurs condensateurs bobinés 212 de part et d'autre desquels sont soudés des plaques respectives appelées, par convention, supérieure 214 et inférieure 216, de manière analogue aux plaques 14, 16, 114, 116 auxquelles il a été fait allusion ci-dessus.

10 Chaque plaque 214, 216 comprend plusieurs languettes 214B, 216B de connexion à des modules de puissance non représentés. De plus, chaque plaque est percée d'orifices dont seuls ceux 214C ont été représentés. Ces plaques 214, 216 sont également munies d'extensions dont seules celles 214D ont été illustrées. Ces extensions assurent l'assujettissement de la batterie de condensateurs 204 sur une région électriquement isolante d'un élément de refroidissement non représenté, supportant des modules de puissance. Cette fixation permet de rapprocher la batterie de condensateurs par rapport à cet élément de refroidissement et donc de réduire le volume global du dispositif de puissance équipé d'une telle batterie, sans engendrer de problèmes électriques du fait de la nature isolante de la région choisie de l'élément de refroidissement.

20 Les deux plaques 214, 216 sont en outre munies de rabats respectifs 214E, 216E repliés à l'équerre à partir de l'extrémité des condensateurs 212, opposée aux languettes 214B. Ces rabats 214E, 216E se recouvrent mutuellement sur une partie substantielle de leur surface. Une feuille isolante 218, par exemple réalisée en "NOMEX" et recouverte d'un adhésif époxy, est intercalée entre ces rabats 214E, 216E et s'y trouve fixée par exemple par collage. L'ensemble formé par les rabats 214E, 216E et la feuille isolante 218 forme une barre omnibus ou "bus-bar". Cet agencement permet d'assurer l'alimentation des modules de puissance en générant une inductance suffisamment faible pour que la batterie de condensateurs 204 participe au

filtrage, sans provoquer d'oscillations nuisibles au bon fonctionnement de l'ensemble. La batterie 204 assure le rôle de filtrage en complément des condensateurs extérieurs de filtrage habituels, qui ne sont pas représentés sur cette figure. Chaque  
5 rabat 214E, 216E est en outre équipé d'une patte 214F, 216F de connexion électrique à une borne non représentée d'une alimentation.

La figure 4 représente schématiquement un premier ensemble électronique de puissance conforme à l'invention, qui est un  
10 onduleur désigné dans son ensemble par la référence 302. Cet ensemble 302 comprend trois dispositifs électroniques de puissance 304, 306, 308 dont chacun inclut une batterie de condensateurs respective 304A, 306A, 308A. Chacune de ces batteries est analogue à celle 204 décrite en référence à la  
15 figure 3 et comprend des plaques 304B, 304C, 306B, 306C, 308B, 308C dont des rabats forment une barre omnibus par interposition d'une feuille isolante 304D, 306D, 308D. Chaque plaque est pourvue d'une patte respective 304E, 304F, 306E, 306F, 308E, 308F.

20 Les pattes 304E, 306E et 308E sont reliées entre elles par une première tige conductrice 312 connectée à une première borne d'alimentation électrique 316, alors que les pattes 304F, 306F et 308F sont reliées à une seconde tige conductrice 314 elle-même connectée à une seconde borne d'alimentation 318. Une  
25 feuille isolante 320 est interposée entre les tiges conductrices 312 et 314, de sorte que l'ensemble formé par ces tiges et cette feuille isolante forme une barre omnibus ou "bus-bar".

Chaque dispositif électronique de puissance 304, 306, 308 est équipé d'un unique sous-ensemble électronique, à savoir une  
30 phase d'onduleur 304G, 306G, 308G. Chacune de ces phases comprend, de manière connue, un élément de refroidissement 304H, 306H, 308H supportant des modules de puissance 304I, 306I, 308I qui sont connectés à une barre de phase 304J, 306J, 308J. Les éléments de refroidissement 304H, 306H, 308H sont  
35 reliés fluidiquement entre eux, de manière à pouvoir être alimentés au moyen d'une seule entrée de fluide de refroidissement.

Il est à noter que les éléments de refroidissement

présentent, en coupe transversale, sensiblement une forme de T, de sorte qu'ils peuvent être empilés les uns au-dessus des autres. Cet agencement permet aux dispositifs électroniques de puissance 304, 306, 308 de pouvoir également être empilés les uns au-dessus des autres, de manière à former l'onduleur 302 conforme à l'invention. Ce dernier possède, sur cette figure 4, uniquement trois phases, mais on peut également prévoir qu'il en soit équipé de quatre, en incluant un hacheur rhéostatique, en empilant quatre dispositifs électroniques de puissance analogues à ceux 304, 306, 308 de cette figure 4. On peut également prévoir de relier électriquement entre elles les barres de phase 304J, 306J et 308J, de manière à former une seule phase globale à partir des phases originelles 304G, 306G et 308G, phase globale dont la puissance est égale à la somme des puissances des phases originelles. Une telle phase globale peut alors être reliée à d'autres phases, de manière à former un onduleur de forte puissance.

La figure 5 représente un second mode de réalisation d'un ensemble électronique de puissance conforme à l'invention, qui est un onduleur désigné dans son ensemble par la référence 402. Cet onduleur comprend quatre dispositifs électroniques de puissance 404, 406, 408, 410 incluant chacun une batterie de condensateurs conforme à l'invention 404A à 410A.

Chacune de ces batteries comporte deux plaques 404B, 404C à 410B, 410C, qui sont pourvues de rabats respectifs entre lesquels est intercalée une feuille isolante 404D à 410D, de manière à former une barre omnibus.

Chaque plaque est munie de pattes 404E, 404F à 410E, 410F. Les pattes 404E, 406E, 408E, 410E sont reliées les unes aux autres aux moyens d'une tige conductrice 412 elle-même connectée à une première borne d'alimentation électrique 416, alors que les pattes 404F, 406F, 408F, 410F sont reliées les unes aux autres au moyen d'une seconde tige 414 elle-même connectée à une seconde borne d'alimentation électrique 418. Entre ces bornes 416 et 418 est intercalée une feuille isolante 420, de manière à former une barre omnibus ou "bus-bar".

Etant donné que les batteries de condensateurs 404A à 410A sont adjacentes, il est possible de réunir leurs pattes 404E,

404F à 410E à 410F au moyen d'un unique couple de tiges conductrices 412, 414.

5 Chaque batterie de condensateurs 404A à 410A est munie d'un unique sous-ensemble de puissance, à savoir une phase d'onduleur correspondante 404G à 410G. Chacune de ces phases est équipée d'un élément de refroidissement 404H à 410H supportant des modules de puissance 404I à 410I, qui sont connectés à une barre de phase 404J à 410J.

10 Les éléments de refroidissement 404H à 410H présentent en coupe transversale, une forme de T, de sorte que le premier couple de dispositifs 404, 406 peut être empilé au-dessus du second couple de dispositifs de puissance 408, 410, au niveau des éléments de refroidissement de chacun de ces derniers. De plus, un raccord 422 destiné au transport d'un fluide de refroidissement met en communication les éléments de refroidissement inférieurs 408H et 410H, de sorte que ces derniers peuvent être alimentés au moyen d'une seule entrée de fluide. De plus, chacun de ces éléments de refroidissement est mis en communication fluïdique avec l'élément de refroidissement qui est disposé au-dessus de lui. L'onduleur 402 conforme à l'invention possède donc quatre phases, en incluant un hacheur rhéostatique, et se trouve formé en empilant l'un sur l'autre deux couples de dispositifs de puissance.

25 On peut également prévoir de relier électriquement d'une part les barres de phase 404J et 408J, et d'autre part celles 406J et 410J.

30 On obtient alors une première phase globale, formée à partir des phases originelles 404G et 408G, ainsi qu'une seconde phase globale à partir des phases originelles 406G et 410G.

Les phases globales possèdent une puissance double et peuvent être reliées à une ou deux phases supplémentaires, afin de constituer un onduleur de forte puissance.

35 La figure 6 représente un troisième mode de réalisation d'un ensemble de puissance conforme à l'invention, qui est un onduleur désigné dans son ensemble par la référence 502. Ce dernier comprend quatre dispositifs électroniques de puissance 504, 506, 508, 510. Ces derniers incluent chacun un unique

sous-ensemble électronique, à savoir une phase d'onduleur correspondante 504G à 510G. Un premier couple de phases 504G, 506G est disposé sensiblement suivant un plan commun et se trouve empilé au-dessus d'un second couple de phases 508G, 510G qui est lui-même disposé selon un autre plan commun.

Chaque couple de phases situé dans un même plan possède un élément de refroidissement commun, à savoir l'élément 505H pour les phases 504G et 506G, ainsi que l'élément 509H pour les phases 508G et 510G. Chaque phase 504G à 510G comprend des modules de puissance 504I à 510I supportés par l'élément de refroidissement correspondant et connectés à une barre de phase 504J à 510J.

Chacune des phases 504G à 510G est reliée à une batterie de condensateurs conforme à l'invention, respectivement 504A à 510A. Chacune de ces batteries est munie d'un couple de plaques 504B, 504C à 510B, 510C munies de rabats entre lesquels est disposée une feuille isolante 504D à 510D de manière à former une barre omnibus. Chacun des rabats formé par les plaques possède des pattes 504E, 504F à 510E, 510F analogues à celles 412F, 416F décrites en référence à la figure 3.

Les pattes 504E et 508E sont reliées électriquement l'une à l'autre par l'intermédiaire d'une première tige conductrice 512, alors que les pattes 504F et 508F sont reliées mutuellement par une troisième tige conductrice 514. Entre chacune de ces tiges conductrices 512, 514, qui sont reliées à des première et seconde bornes 516, 518 d'une alimentation électrique, est intercalée une feuille isolante 520, permettant de former, avec ces tiges conductrices, une barre omnibus.

De manière analogue, les pattes 506E et 510E d'une part, et les pattes 506F et 510F d'autre part part, sont mutuellement connectées au moyen de tiges respectives 522, 524 reliées à des bornes correspondantes 526, 528 d'une alimentation électrique. Une feuille isolante 530 est en outre intercalée entre ces tiges conductrices 526, 528 de manière à former une barre omnibus.

On peut prévoir de relier électriquement d'une part les barres de phase 504J et 506J, et d'autre part les barres de phase 508J et 510J. On obtient ainsi deux phases globales de

puissance double, respectivement à partir des phases originelles 504G et 506G d'une part, ainsi qu'à partir des phases 508G et 510G d'autre part. Les deux phases globales peuvent être mises en communication avec une, voire deux phases supplémentaires, de manière à constituer un onduleur de forte puissance.

L'ensemble des exemples décrits et représentés en référence aux figures 4 à 6 fait uniquement allusion à une batterie de condensateurs dont les plaques présentent des rabats entre lesquels sont intercalées des feuilles isolantes visant à former une barre omnibus. Cependant, il est également possible de réaliser des onduleurs analogues à ceux 302, 402 et 502 représentés aux figures 4 à 6, à partir de batteries de condensateurs analogues à celles 4 et 104 représentées en référence aux figures 1 et 2. De plus, dans ces figures 4 à 6, les batteries de condensateurs incluent une unique rangée de plusieurs condensateurs disposés les uns derrière les autres. On peut également prévoir de réaliser une batterie de condensateurs incluant plusieurs de ces rangées, disposées les unes à côté des autres.

L'invention permet de réaliser les objectifs précédemment mentionnés. En effet, la batterie de condensateurs de l'invention assure au dispositif de puissance qui en est équipé une diminution notable des inductances parasites. A cet égard, il convient de se référer à la figure 7 qui est un schéma électrique de principe illustrant le fonctionnement d'un dispositif de puissance incluant une batterie de condensateurs conforme à l'invention.

Sur cette figure 7 sont repérés les différents éléments constitutifs de la batterie de condensateurs 204 représentés à la figure 3. On retrouve ainsi les plaques 214F, 216F connectées à des bornes non représentées d'alimentation électrique. Ces plaques 214F, 216F sont reliées aux condensateurs 212 qui sont eux-mêmes connectés à des modules de puissance, tels que ceux 304I représentés en référence à la figure 4. Une barre de phase, telle que celle 304J de la figure 4, est reliée électriquement à l'ensemble de ces modules de puissance 304I.

Comme on peut le constater sur cette figure 7, il existe, au sein d'un dispositif électronique de puissance équipé d'une

batterie de condensateurs conforme à l'invention, une multiplicité de boucles de commutation B, dont chacune possède une certaine inductance générant des surtensions. Or, conformément à l'invention, ces boucles de commutation sont disposées en parallèle, de sorte que les surtensions ainsi générées n'augmentent que très peu avec le courant. Ceci doit être comparé avec un schéma électrique de l'art antérieur représenté à la figure 8, dans lequel il existe un unique condensateur C destiné à alimenter l'ensemble des boucles de commutation B'. Du fait de cet agencement, les surtensions inhérentes à un tel dispositif de puissance tendent à croître de manière quasi-linéaire avec le courant.

La conformation de la batterie de condensateurs de l'invention garantit une réduction notable de la connectique par rapport à ce qui était utilisé dans l'art antérieur, étant donné que l'on relie électriquement l'alimentation aux différents modules de puissance directement par l'intermédiaire de deux plaques conductrices.

Enfin, la batterie de condensateurs de l'invention assure au dispositif de puissance qui en sont équipés une grande modularité ainsi qu'une compacité accrue par rapport aux dispositifs de l'art antérieur.

REVENDEICATIONS

1. Batterie (4 ; 104 ; 204) de condensateurs, comprenant  
5 plusieurs condensateurs (12 ; 112 ; 212) disposés en parallèle  
entre deux éléments de connexion (14, 16 ; 114, 116 ; 214,  
216), caractérisée en ce que lesdits éléments de connexion sont  
des plaques (14, 16 ; 114, 116 ; 214, 216) formant borne  
commune pour des circuits électroniques (6, 8, 10 ; 106, 108)  
10 destinés à être associés à ladite batterie (4 ; 104 ; 204).

2. Batterie de condensateurs selon la revendication 1,  
caractérisée en ce que lesdites plaques (14, 16 ; 114, 116 ;  
214, 216) sont soudées sur les extrémités respectives desdits  
condensateurs (12 ; 112 ; 212).

15 3. Batterie de condensateurs selon l'une des revendica-  
tions 1 ou 2, caractérisée en ce que lesdites plaques (14, 16 ;  
114, 116 ; 214, 216) sont pourvues de languettes (14B ; 114B ;  
214B, 216B) dont chacune est destinée à être connectée à un  
module de puissance correspondant (6B, 8B, 10B ; 106B, 108B).

20 4. Batterie de condensateurs selon l'une des revendica-  
tions 1 à 3, caractérisée en ce que chaque plaque (14, 16 ;  
114, 116 ; 214, 216) comprend une patte (14A, 16A ; 114A,  
116A ; 214F, 216F) destinée à être reliée électriquement à une  
borne correspondante d'une alimentation électrique.

25 5. Batterie de condensateurs selon l'une des revendica-  
tions 1 à 4, caractérisée en ce que lesdits condensateurs (12,  
112 ; 212) comprennent une ouverture centrale traversante et  
chaque plaque (14, 16 ; 114, 116 ; 214, 216) est pourvue  
d'orifices (14C ; 114C ; 214C) ménagés dans le prolongement  
30 desdites ouvertures.

6. Batterie de condensateurs selon l'une des revendica-  
tions 1 à 5, caractérisée en ce que lesdites deux plaques (214,  
216) sont pourvues de rabats (214E, 216E) faisant saillie l'un  
vers l'autre en se recouvrant au moins partiellement, une  
feuille isolante (218) étant intercalée entre les deux rabats.  
35

7. Dispositif électronique de puissance comprenant au  
moins un sous-ensemble (6, 8, 10 ; 106, 108) supportant des  
modules de puissance (6B, 8B, 10B ; 106B, 108B), une batterie

de condensateurs (4 ; 104) mise en communication avec une alimentation électrique étant connectée auxdits modules de puissance, caractérisé en ce que ladite batterie de condensateurs (4 ; 104) est conforme à l'une des revendications 1 à 6.

5           8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs sous-ensembles et en ce que ladite batterie de condensateurs (4 ; 104) est placée à peu près au centre dudit dispositif (2), lesdits sous-ensembles (6, 8, 10 ; 106, 108) étant disposés sur au moins une partie de la périphé-  
10           rie de ladite batterie (4, 104).

          9. Dispositif selon l'une des revendications 7 ou 8, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs sous-ensembles et que d'une part des premières faces (6', 8', 10' ; 106', 108') desdits sous-ensembles (6, 8, 10 ; 106, 108) et d'autre part  
15           des secondes faces (6", 8", 10" ; 106", 108") desdits sous-ensembles, opposées auxdites premières faces, sont sensiblement coplanaires, le volume global de ladite batterie de condensateurs (4 ; 104) étant inclus dans le volume défini par  
20           lesdites premières (6', 8', 10' ; 106', 108') et secondes faces (6", 8", 10" ; 106", 108").

          10. Dispositif selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce que lesdites plaques de ladite batterie sont fixées sur une région électriquement isolante d'un élément de refroidissement dudit dispositif électronique.

25           11. Dispositif selon l'une des revendications 9 ou 10, caractérisé en ce qu'il forme un onduleur, une première plaque (14 ; 114) de ladite batterie de condensateurs (4 ; 104) reliant électriquement entre elles des premières extrémités desdits condensateurs (12, 112) et une seconde plaques (16,  
30           116) de ladite batterie (4 ; 104) reliant électriquement entre elles des secondes extrémités desdits condensateurs (12 ; 112), lesdites première (14 ; 114) et seconde plaques (16 ; 116) connectant électriquement respectivement des première et  
35           seconde bornes d'une alimentation avec des premières (6B, 8B, 10B ; 106B, 108B) et secondes séries de modules de puissance, disposées sur des premières (6', 8', 10' ; 106', 108') et  
          secondes faces (6", 8", 10" ; 106", 108") d'éléments de refroidissement (6A, 8A, 10A; 106A, 108A) dont sont pourvus des sous-

ensembles (6, 8, 10 ; 106, 108) dudit onduleur.

12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que lesdites plaques (14, 16) sont sensiblement rectangulaires, trois phases (6, 8, 10) portant chacune une barre de phase (6D, 8D, 10D) étant prévues au voisinage de trois des côtés desdites plaques.

13. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que lesdites plaques (114, 116) sont sensiblement rectangulaires, deux bras (106, 108) portant chacun deux barres de phase (106D, 108D) étant prévus au voisinage des grands côtés desdites plaques.

14. Ensemble électronique de puissance (302 ; 402 ; 502) comprenant plusieurs dispositifs électroniques de puissance (304, 306, 308 ; 404, 406, 408, 410 ; 504, 506, 508, 510) et des moyens de connexion (312, 314 ; 412, 414 ; 512, 514, 522, 524) desdits dispositifs de puissance entre eux, caractérisé en ce que lesdits dispositifs électroniques de puissance (304, 306, 308 ; 404, 406, 408, 410 ; 504, 506, 508, 510) sont conformes à l'une des revendications 7 à 13.

15. Ensemble électronique selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'il forme un onduleur comportant plusieurs phases, chacune desdites phases comprenant plusieurs desdits dispositifs de puissance mis en parallèle, la puissance de chaque phase étant proportionnelle au nombre de dispositifs de puissance dont elle est pourvue.

16. Ensemble électronique selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'il forme un onduleur, chaque dispositif de puissance (304, 306, 308 ; 404, 406, 408, 410 ; 504, 506, 508, 510) comprenant un unique sous-ensemble qui est une phase (304G, 306G, 308G ; 404G, 406G, 408G, 410G ; 504G, 506G, 508G, 510G) de l'onduleur.

17. Ensemble électronique selon la revendication 16, caractérisé en ce que lesdits dispositifs de puissance (304, 306, 308) sont empilés les uns au-dessus des autres.

18. Ensemble électronique selon la revendication 16, caractérisé en ce que des premier (404, 406 ; 504, 506) et second (408, 410 ; 508, 510) couples de dispositifs de puissance sont disposés sensiblement selon des premier et second

plans respectifs, lesdits premier et second couples étant empilés l'un sur l'autre.

5 19. Ensemble électronique selon la revendication 18, caractérisé en ce que les batteries de condensateurs (404A, 406A, 408A, 410A) des dispositifs de puissance (404, 406, 408, 410) de chaque couple sont adjacentes.

10 20. Ensemble électronique selon la revendication 18, caractérisé en ce que les phases (504G, 506G, 508G, 510G) des dispositifs de puissance (504, 506, 508, 510) de chaque couple sont adjacentes.

21. Ensemble électronique selon la revendication 20, caractérisé en ce que lesdites phases adjacentes (504G, 506G, 508G, 510G) possèdent un élément de refroidissement commun (505H, 509H).

1/7

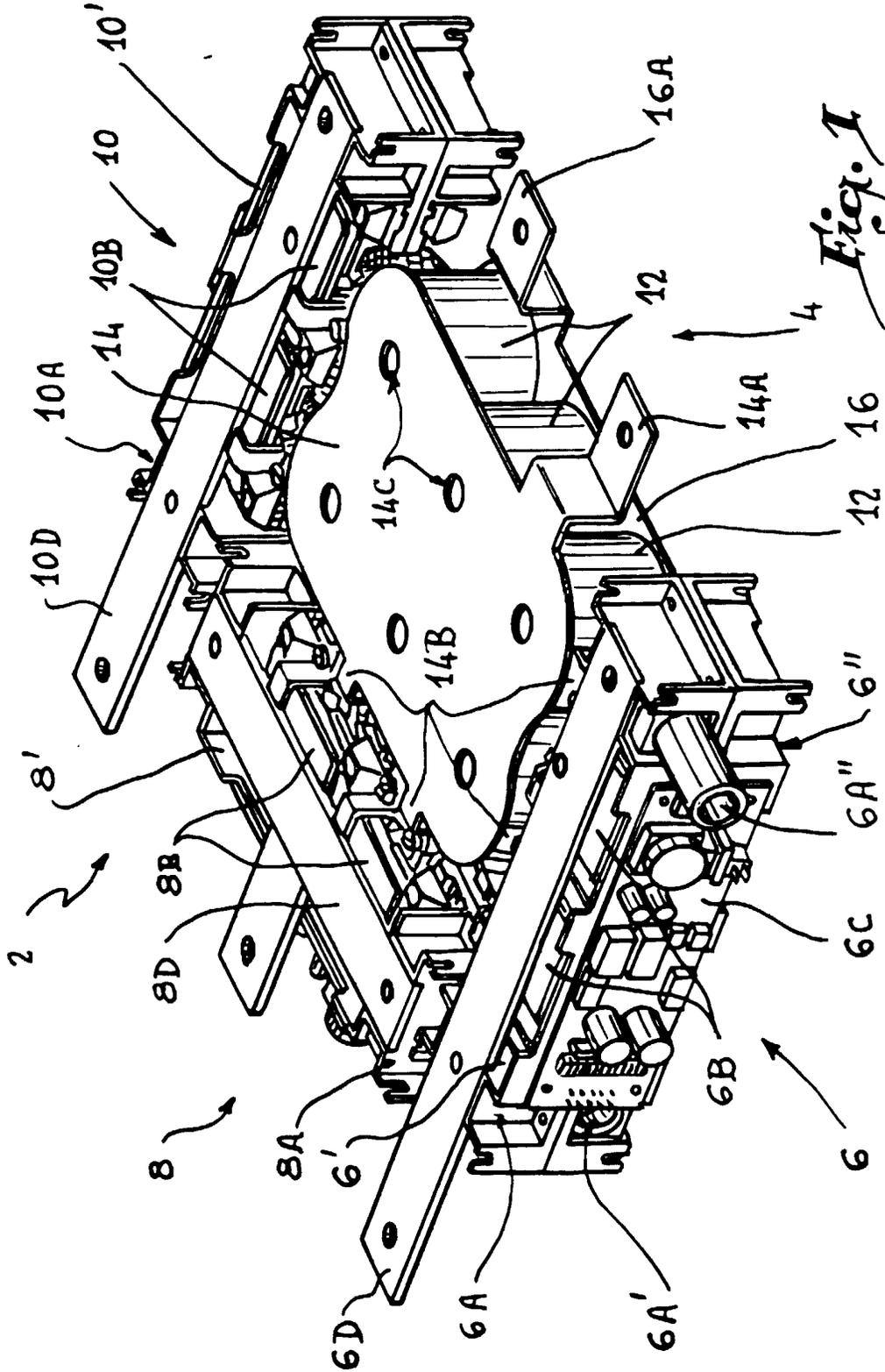


Fig. 1

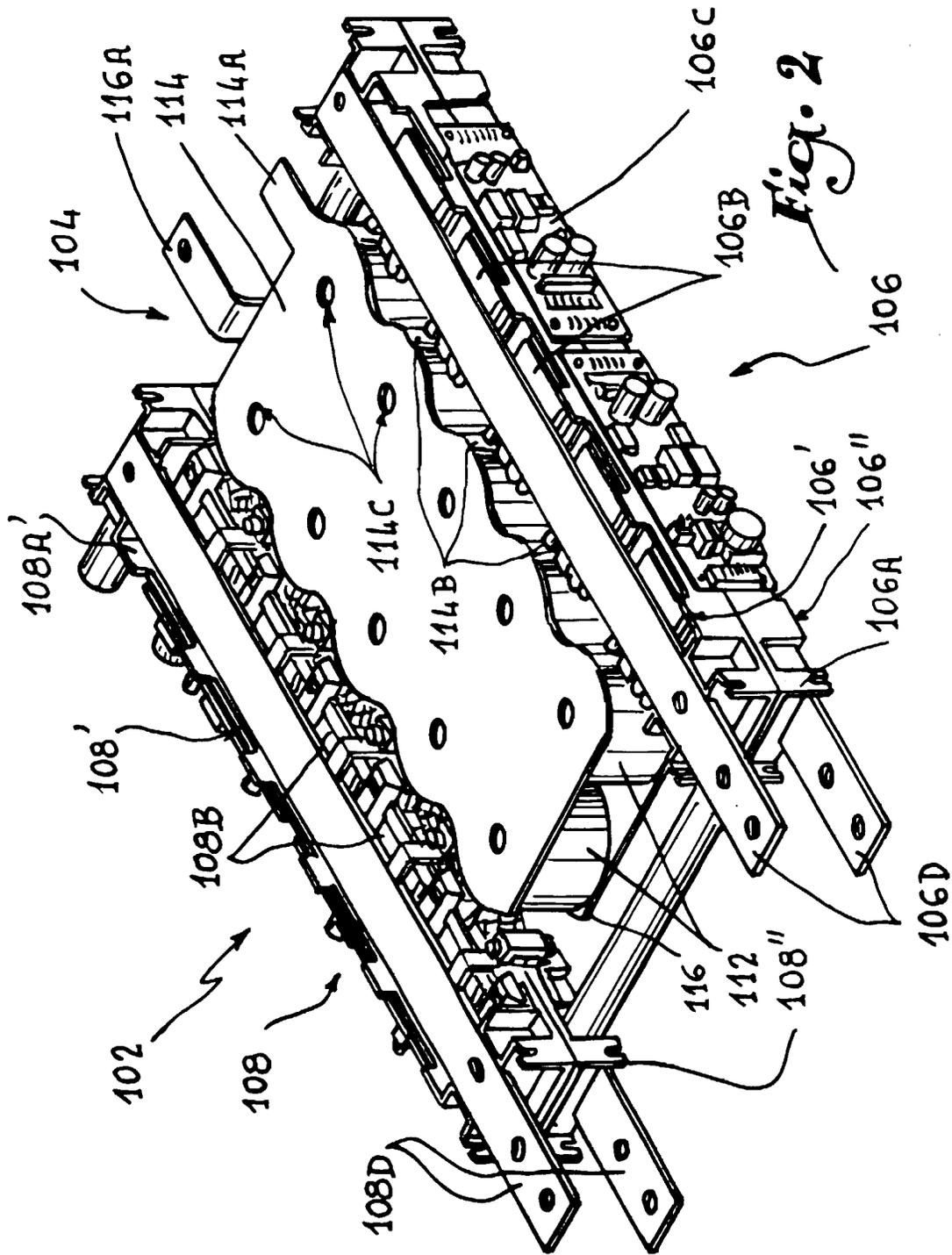


Fig. 2

3/7

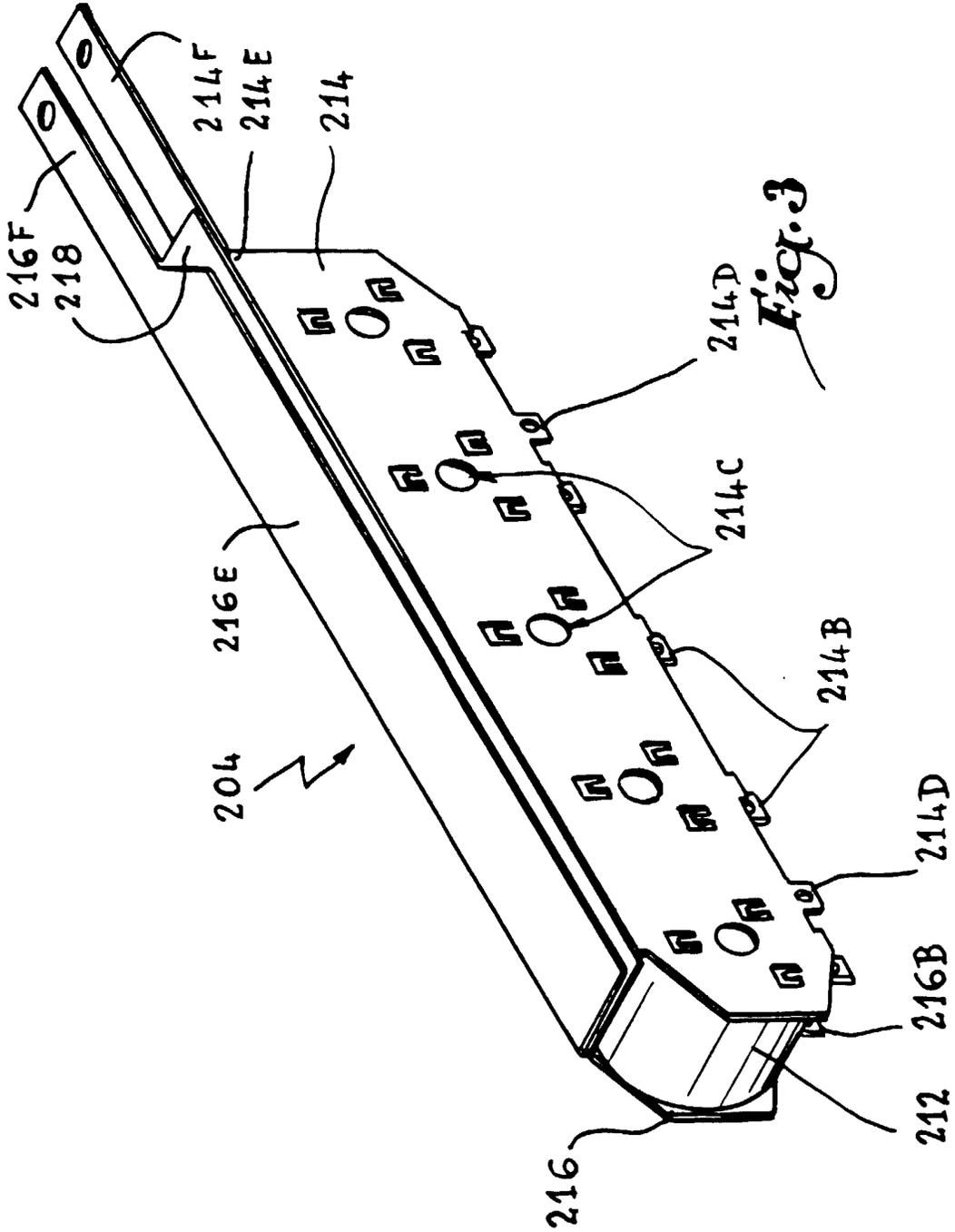


Fig. 3

4/7

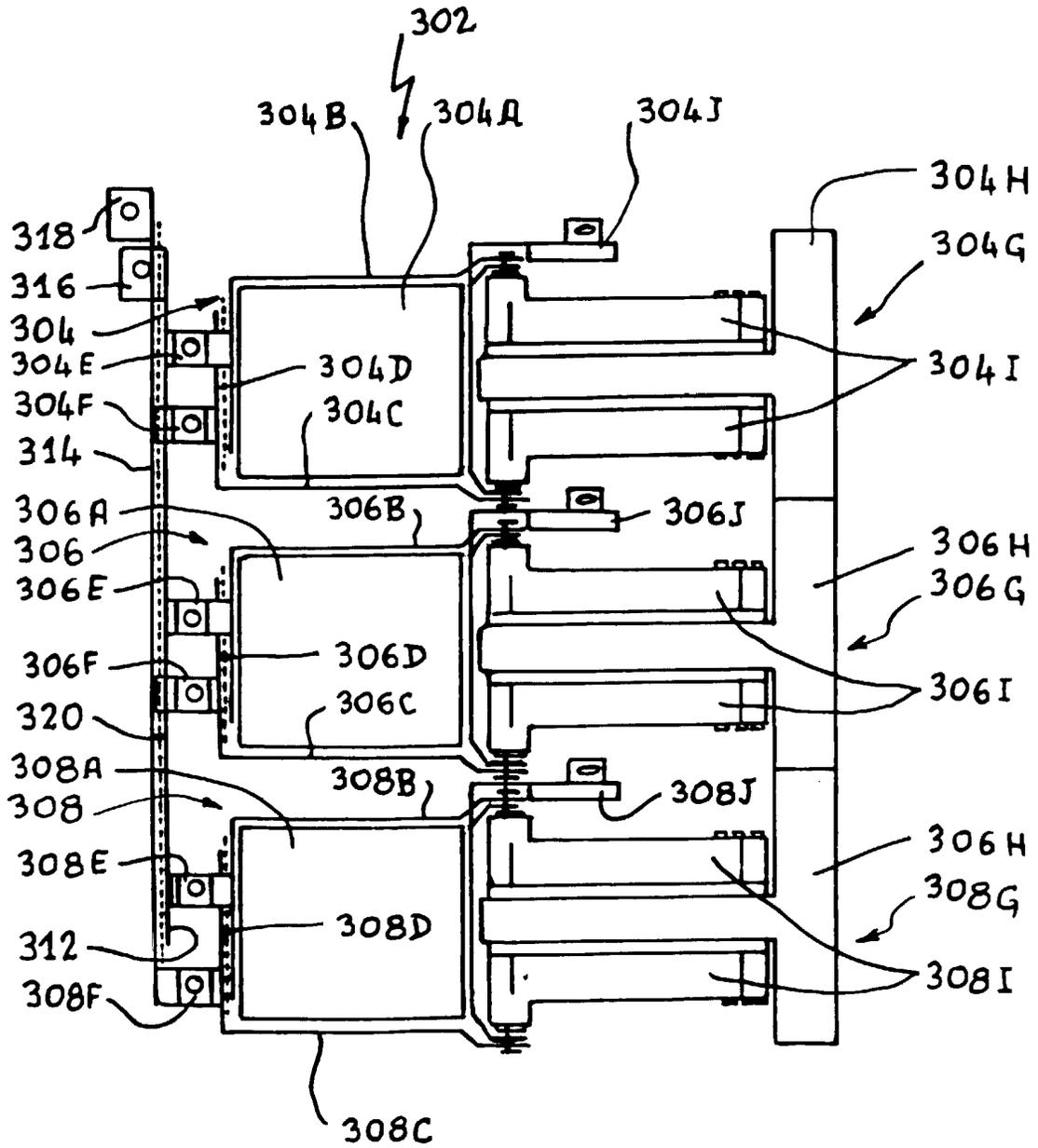
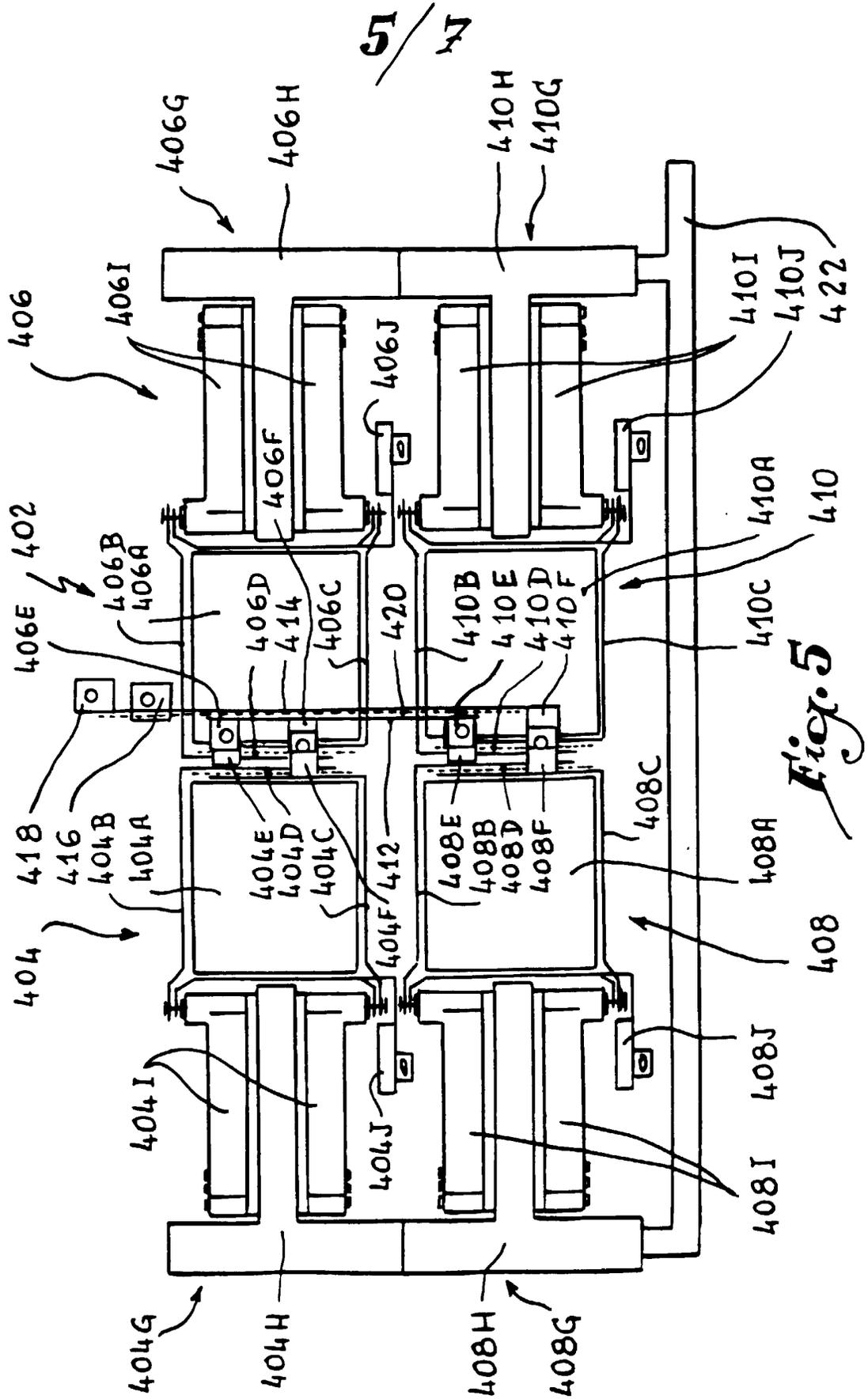


Fig. 4



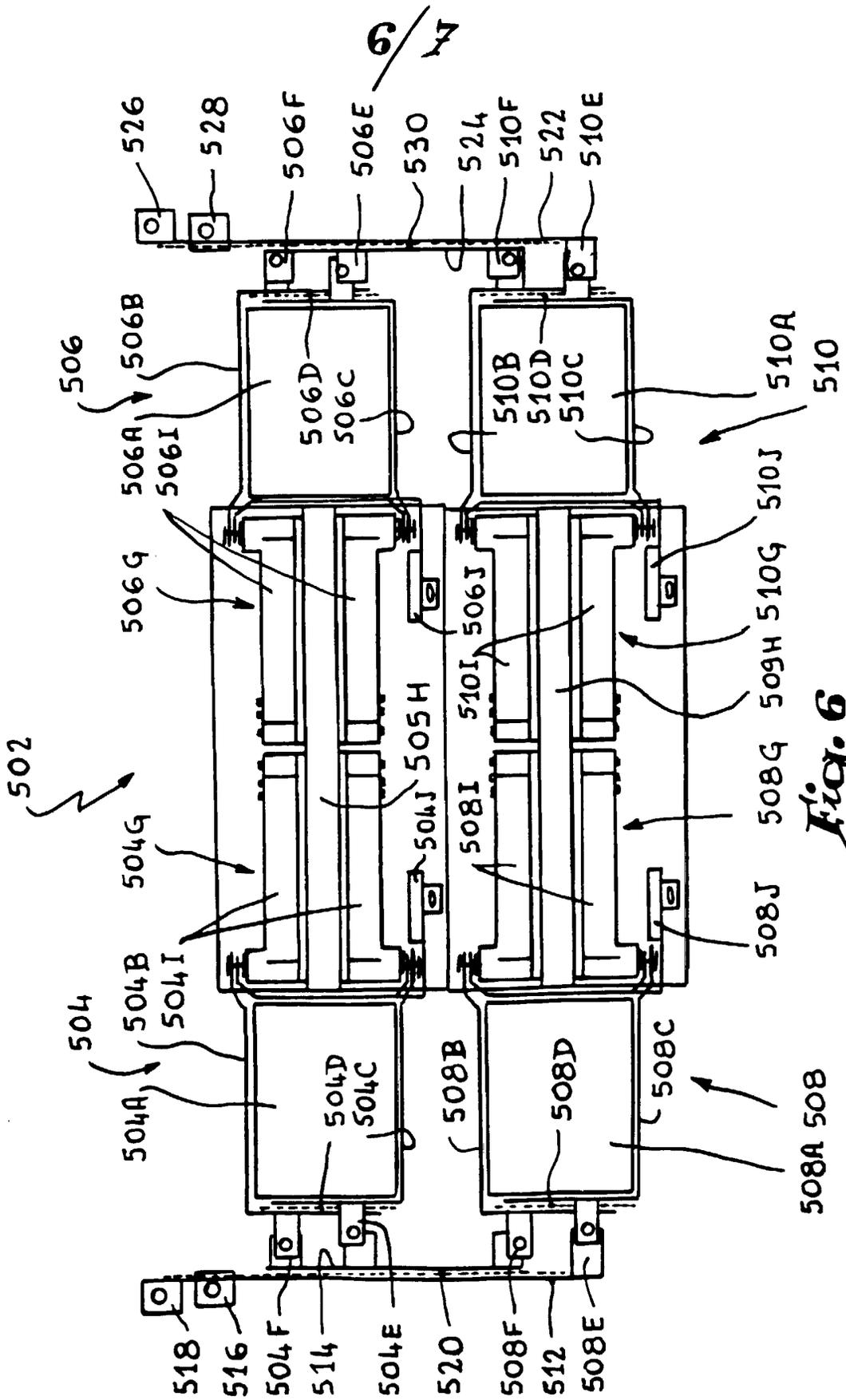


Fig. 6

508A 508

7/7

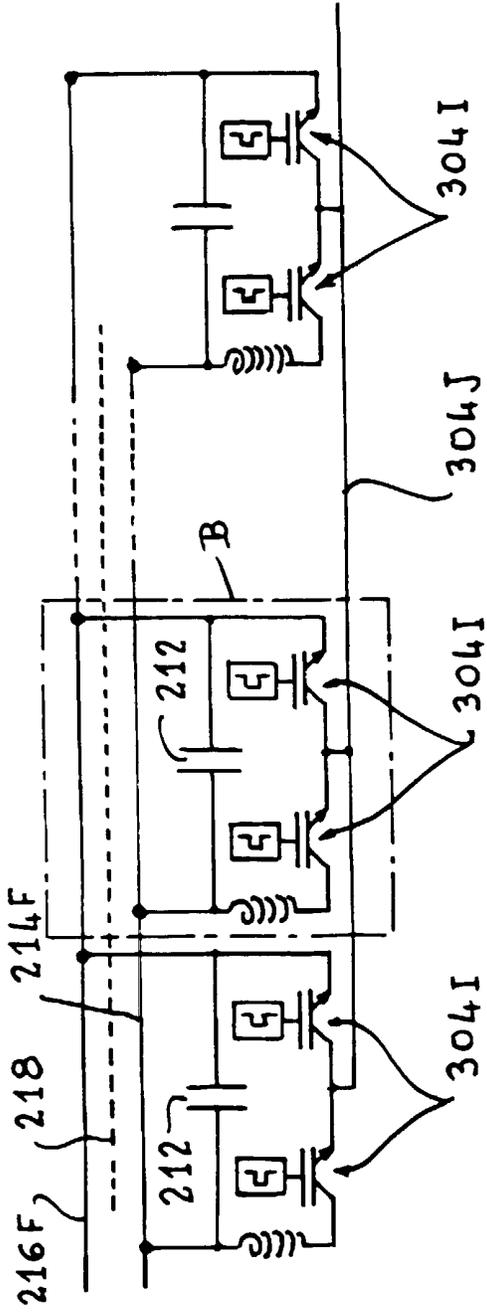


Fig. 7

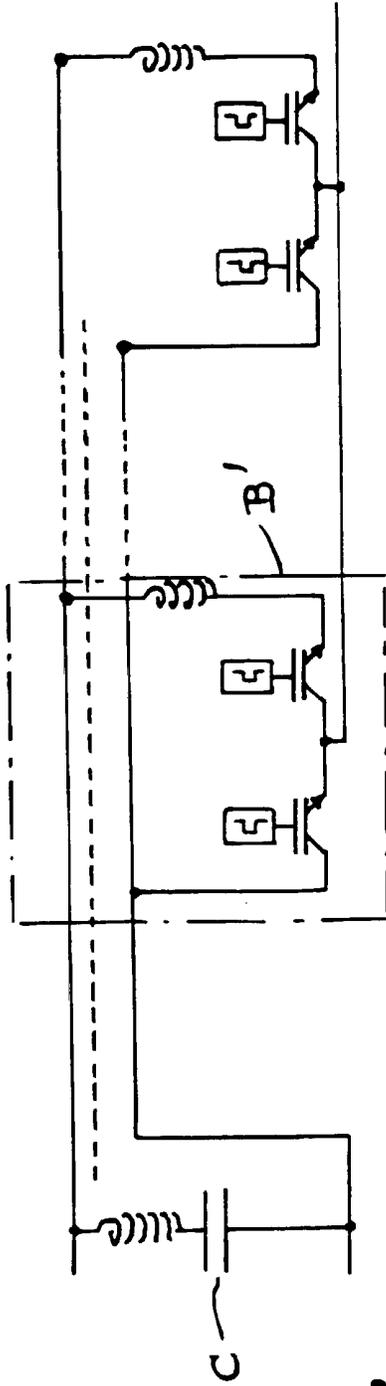


Fig. 8

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 5 142 439 A (HUGGETT COLIN E ET AL) 25 août 1992 * colonne 2, ligne 49 - colonne 3, ligne 29; figures 2-5 *	1,2,7
A	GB 2 242 580 A (MITSUBISHI ELECTRIC CORP) 2 octobre 1991 * le document en entier *	1,7,14
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 097, no. 009, 30 septembre 1997 & JP 09 117126 A (FUJI ELECTRIC CO LTD), 2 mai 1997 * abrégé *	1,7,14
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		H02M
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
16 décembre 1998		Gentili, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un  autre document de la même catégorie  A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication  ou arrière-plan technologique général  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p>		
<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure  à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date  de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons</p>		
<p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		